

Adresse du conseil général du district de Bar-sur-Ornain (Meuse) rendant grâce à la Convention d'avoir foudroyé les monstres qui outrageaient la représentation nationale, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général du district de Bar-sur-Ornain (Meuse) rendant grâce à la Convention d'avoir foudroyé les monstres qui outrageaient la représentation nationale, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 178;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22787\\_t1\\_0178\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22787_t1_0178_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

tion nationale, au nom de cette commune, sur la surveillance et la fermeté des représentants du peuple, et les invitent à rester à leur poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Colombes, s.d.] (2)

Citoyens législateurs

Une horde de scélérats avoit juré d'anéantir la liberté du peuple françois; leur horrible complot a été découvert, et leurs têtes coupables ont tombées sous le glaive de la loi.

Encore une fois vous avez sauvé la patrie, et c'est à vos soins que nous le devons.

Députés vers vous par la commune de Colombes, nous venons vous féliciter sur votre surveillance et votre fermeté, et vous inviter à rester à votre poste; Continuez vos travaux immortels, et que l'univers entier admire dans les représentants du peuple françois la force et le courage de Brutus; Nous jurons de vous servir de remparts dans les occasions périlleuses, et de mourir, s'il le faut, pour la deffence de la cause sacrée de la liberté, et de l'égalité.

Vive la République, Vive la Convention nationale. Périissent les traîtres et les conspirateurs !

POISSON (*maire*), DUROSAY (*off.*), COLLIN (*agent nat.*), BONNEFOY (*s[ecrét.]-g[énéral]*), TESTE (*présid. de c. de surveillance*), ROLAND, MAURE, LE CLERRY, autre POISSON, LIRÉ, DECOUSU (*présid. de la sté popul.*), autre POISSON, BRIVIN, SOUDÉ.

## 130

Le conseil général du district de Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, rend grâce à la Convention d'avoir foudroyé les monstres qui outrageoient la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Bar-sur-Ornain, s.d.] (4)

Représentants

Le nouveau triomphe que la liberté vient de remporter sur la tyrannie a électrisé les cœurs de tous les vrais amis de la patrie. Vous venez de la sauver encore une fois, et de vous rendre dignes du peuple que vous représentez. C'est au péril de votre vie et à travers les poignards qu'est sorti le décret immortel qui a foudroyé les monstres qui outrageaient la représentation nationale.

Grâces vous soient rendues : elle existe, et les conjurés ne sont plus; Ainsi périissent tous les scélérats qui seraient tentés de les imiter.

Vive la République et la Convention Nationale ! Mort aux traîtres et aux tyrans.

VAACHÉ (*agent nat.*), MUGNIER, MARTIN, CRESSONNIER, BOUCHER, VONCHON, NINIER, NUVOY, MICHEL (*secrét.*).

## 131

La commune d'Ivry-sur-Seine (1) apporte le tribut de son admiration sur les vertus que la Convention a déployées dans la journée du 9.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Ivry-sur-Seine, s.d.] (3)

Législateurs du peuple français

La commune d'Ivry-sur-seine vous apporte le tribut de son admiration sur les vertus que vous avez déployées dans ce jour à jamais mémorable où des êtres profondément pervers avaient juré l'anéantissement de la liberté et la résurrection, désormais impossible, de la tyrannie.

Législateurs, nous venons vous offrir l'amertume de nos regrets de n'avoir pu partager avec les braves citoyens de Paris l'honneur de défendre la représentation nationale, de faire partie du bataillon sacré.

Heureux ! mille fois heureux ceux qui peuvent, autrement que par des vœux, manifester leur attachement pour la République; mais, citoyens, dans le poste où la nation nous a placés, nous saurons toujours nous réunir aux principes, et nous pourrions en citer pour exemple l'arrêté pris par le conseil général de notre commune, à l'instant où le tocsin des conspirateurs nous eut réunis à notre poste.

Vous avez proclamé, et tous les bons citoyens ont répété avec vous, cet article de la Déclaration des droits de l'homme « Que tout individu qui usurperait la souveraineté, soit à l'instant mis à mort par les hommes libres »; Le peuple de Paris a eu le premier l'honneur d'exécuter vos décrets. Ainsi ce nouveau Catilina et ses complices ont trouvé la mort au lieu de la domination.

Si le sénat français, comme celui de Rome, a renfermé dans son sein des triumvirs, s'il fut également dressé des listes de proscriptions, plus sages et plus énergiques, vous avez fait tomber sur la tête des perfides les coups qu'ils vous préparaient.

Législateurs, la journée du 9 thermidor sera à jamais consacrée dans l'histoire; elle achèvera ce que nos victoires ont commencé. Celle que vous venez de remporter vous assure la reconnaissance et l'amour de toutes les communes de

(1) P.-V., XLIII, 46. Mentionné par J. Sablier, n° 1 480; B<sup>in</sup>, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 315, pl. 1 260, p. 44.

(3) P.-V., XLIII, 46. B<sup>in</sup>, 27 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(4) C 312, pl. 1 242, p. 63.

(1) Département de Paris.

(2) P.-V., XLIII, 46. J. Mont., n° 97. Mentionné par B<sup>in</sup>, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) C 315, pl. 1 260, p. 43.